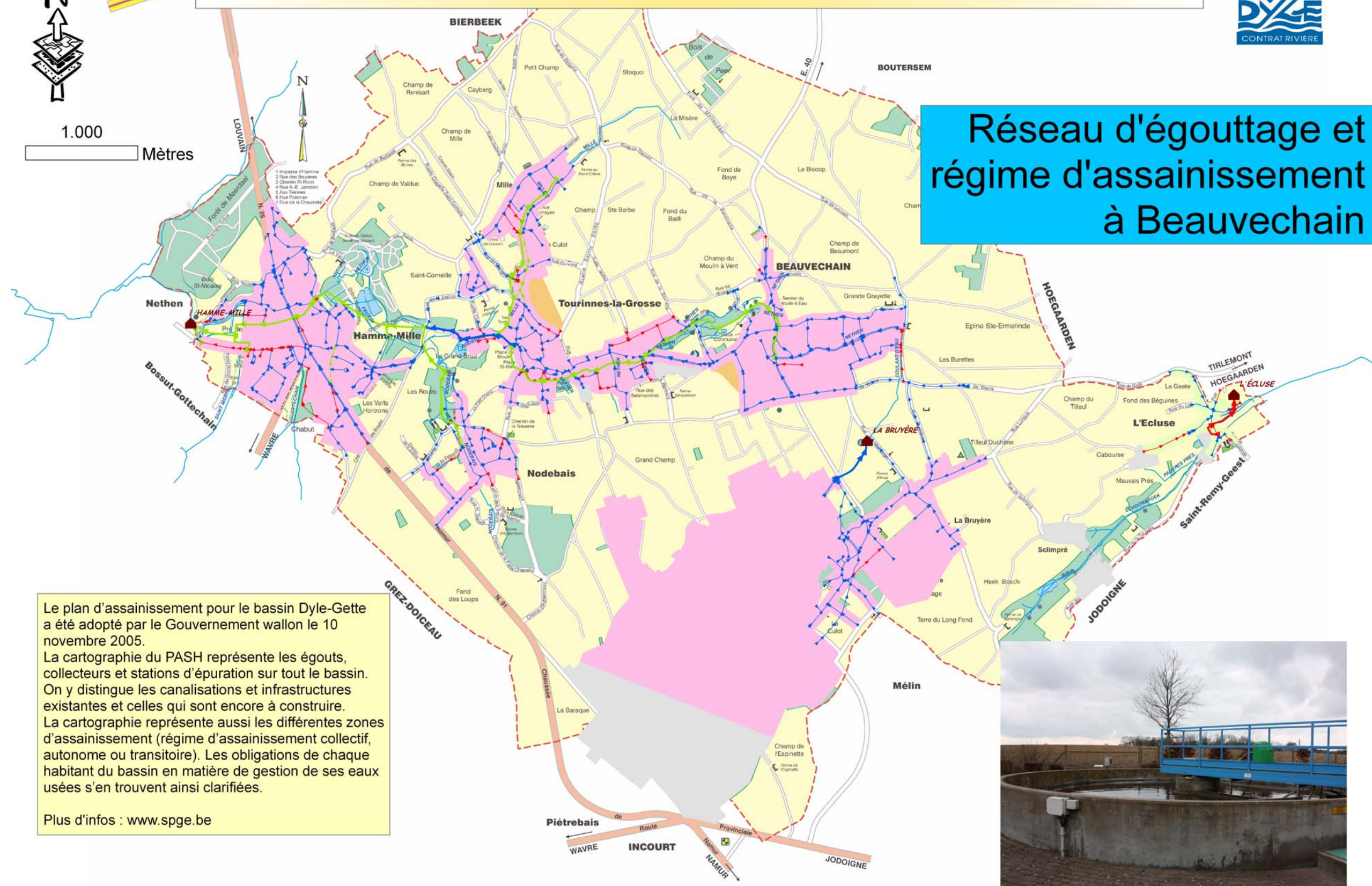


Réseau d'égouttage et régime d'assainissement à Beauvechain



Le plan d'assainissement pour le bassin Dyle-Gette a été adopté par le Gouvernement wallon le 10 novembre 2005. La cartographie du PASH représente les égouts, collecteurs et stations d'épuration sur tout le bassin. On y distingue les canalisations et infrastructures existantes et celles qui sont encore à construire. La cartographie représente aussi les différentes zones d'assainissement (régime d'assainissement collectif, autonome ou transitoire). Les obligations de chaque habitant du bassin en matière de gestion de ses eaux usées s'en trouvent ainsi clarifiées.

Plus d'infos : www.spge.be



STEP de La Bruyère

Stations d'épuration, égouts, collecteurs : extraits du PASH (SPGE ; maj sept. 2009)
 Cartographie et conception : Contrat de rivière Dyle-Gette (septembre 2009)
 Fond de carte : copyright Cartobel s.a. (2009)